LE BON ÉQUILIBRE

LE GUIDE
DES VACANCES AVEC
LPM!

Lauréat du 1er Forum de l'innovation 2005 UNAT www.unat.asso.fr

1

LOISIRS PROVENCE MÉDITERRANÉE

LPM est une association nationale loi 1901 à but non lucratif créée en 1969. C'est une association d'éducation populaire agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. LPM dispose également d'un agrément délivré par le Ministère du Tourisme pour l'organisation de séjours et voyages à l'étranger.
LPM est membre de l'UNAT (Union Nationale des Associations de Tourisme).

Les activités principales de l'association sont :

- L'organisation de séjours de vacances pour les enfants et jeunes de 4 à 25 ans, hiver et été, France et étranger.
- L'organisation de séjours de vacances pour les adultes handicapés mentaux à toutes périodes.
- L'organisation de week-end et sorties à la journée
- L'accueil de classes de découverte dans nos centres permanents :
    - Dans les Hautes-Alpes : Baratier, Pelvoux
    - Dans les Alpes-de-Haute-Provence : Biabaux
    - Dans les Hautes-Pyrénées : Saint Béat.

Depuis plus de 40 ans, nous œuvrons dans le domaine associatif et participons à différentes instances, notamment les Jurys de délivrance des diplômes BAFA et BAFD. L'assemblée Générale des adhérents a lieu le dernier mardi du mois de Janvier à 19h au siège de l'Association.

2

LE PROJET EDUCATIF

LPM est une association d'Education Populaire composée de bénévoles militants et de professionnels, porteurs d'un projet de transformation sociale, car l'animation n'est pas qu'un geste technique, c'est aussi une visée intentionnelle.

LPM est une association pluraliste et laïque qui s'oppose à tous les dogmatismes et à tous les embrigadements et qui promeut – par ses activités – l'apprentissage conjoint de l'autonomie et de la solidarité.

Pour LPM le respect des différences est la règle et la vie sociale organisée en fonction des besoins des enfants et des adolescents ne se justifie que si, dans leurs relations avec les adultes, la dépendance n'est plus première.

Tous les acteurs de LPM refusent d'enfermer les personnes dans leurs origines sociologiques, régionales, philosophiques, ethniques ou sociales … et de s'y enfermer eux-mêmes : c'est à chacun de faire la synthèse des informations ou des influences qu'il sélectionne et de définir le sens ou la portée des transformations personnelles qu'il envisage.

PLURALISME LAÏCITÉ AUTONOMIE SOLIDARITÉ COOPERATION CITOYENNETE

LE PROJET EDUCATIF DE LPM (suite)

Les activités proposées par LPM sont donc facilement reconnaissables :
• apprentissage général : elles permettent d'épanouir, à la fois, les potentialités techniques et humaines de chaque participant quel que soit son âge.

• échange fraternel : elles permettent d'ouvrir à la rencontre et de se construire en relation, favorisant les contacts vrais et les découvertes authentiques au-delà des apparences ou des clichés.

• risque calculé : elles permettent – en toute sécurité – l'expérimentation progressive des principales difficultés physiques, intellectuelles ou sociales… inhérentes à toute vie de groupe respectueuse des personnes.

• coopération choisie : elles permettent, alternativement, la vie équipière et l'intimité… la construction commune et l'invention individuelle … la victoire collective et le succès personnel.

• citoyenneté en acte : elles permettent la participation de l'enfant et de l'adolescent – à son rythme et à son niveau – à la création, avec l'adulte, des règles de la vie sociale favorisant la communication entre les personnes, la protection de la Nature, la médiation en cas de désaccords et le respect des minorités.

NOS ORIENTATIONS

*L'animation "vise ***à l'amélioration de l'environnement personnel et collectif et à une meilleure qualité des relations sociales.*** Elle concerne tous les milieux".
Il s'agit de permettre aux personnes de s'exprimer, de se situer, de rechercher l'unité de leur personnalité, leur autonomie, et d'enrichir leur vie relationnelle.

Mais il s'agit aussi et en même temps d'***améliorer la communication entre les personnes, et entre les groupes,*** de rechercher des interdépendances et, par là de découvrir et de ***vivre la solidarité.***

Elle implique donc la participation des personnes et des groupes à leur propre progrès.
Concrètement cela veut dire que l'animation ne peut être que l'œuvre conjointe des enfants et des jeunes et des responsables qui connaissent leurs besoins.

*Une animation de ce type n'est pas neutre. ***Elle ne peut se satisfaire d'activités plaquées artificiellement.***

Nous sommes loin d'une animation qui n'aurait pour but que de chercher à occuper le temps ou l'espace et qui entraînerait une attitude de ***simple consommation créant chez les participants une mentalité d'assistés.***

Le rôle de l'animation est de ***favoriser le changement social au niveau des mentalités et des comportements.*** Si l'on veut que leur utilisation serve à l'avancée humaine, il nous faut plus que jamais accompagner l'apport technique de l'activité, d'un apport culturel et lui donner sens.

*Le développement de l'animation passe par ***la mise en oeuvre d'une pédagogie originale, adaptée aux capacités de chacun.***

2
LE PROJET EDUCATIF DE LPM (suite)

Cette pédagogie, qui part des personnes et des groupes, facilite leur interrogation sur leurs choix, les actions qu'ils veulent mener, leur engagement. Elle favorise l'initiation aux activités qui permettent l'expression, la création et la communication.

Dans une époque où l'individualisme et les inégalités sociales ne cessent de s'accroître, les Centres de vacances ont de plus en plus à jouer leur rôle de relais de l'action éducative menée dans les différents milieux (parents, école, ...) au service du développement de la personne et du citoyen...

C'est dans cet esprit que LPM s'est créée, c'est sa raison d'être, sa ***finalité***.

DANS CE CADRE, QUELLES SONT NOS OPTIONS PRIORITAIRES PAR RAPPORT AU CENTRE DE VACANCES ?

*Nos Centres de Vacances permettent à l'enfant et à l'adolescent d'être constamment en situation de ***création et de découverte,*** notamment par le ***jeu***. Toutes les possibilités sont recherchées, avec l'environnement du centre, pour que ***l'enfant s'exprime, crée, innove.***

*La vie collective, organisée en fonction de l'enfant ou de l'adolescent, est pour lui l'occasion d'une vie sociale qui privilégie la ***relation entre enfants*** et où l'apprentissage des ***relations avec les adultes*** se vit dans une situation originale dans laquelle ***la dépendance n'est plus première.***

*Nos centres de vacances constituent un milieu éducatif permanent qui permet à chacun (enfants, adolescents, adultes) en fonction de son vécu et de son propre développement de ***poser des actes*** qui soient significatifs de sa personne et d'***unifier toutes les composantes de sa personnalité.***

*Nos centres de vacances sont fondés sur une vie relationnelle, qui par son rythme ou sa continuité, doit faciliter l'***autodétermination progressive*** des enfants et des adolescents. Ils ***favorisent les relations*** des personnes entre elles, de chaque personne au groupe, et des groupes entre eux, ***par les échanges et les confrontations.***

Ainsi, toujours soucieux de ***concilier les besoins des enfants et les préoccupations des parents,*** nous sélectionnons avec un soin particulier des ***lieux de séjours adaptés à chaque âge*** et offrant toutes les conditions d'***hygiène*** et de ***sécurité***; nous portons une attention scrupuleuse à l'encadrement des groupes que nous confions à des ***spécialistes de l'animation de loisirs.*** De plus, notre équipe de directeurs composée de plus de 80 personnes se réunit régulièrement pour participer à la vie de l'association. A la campagne, à la mer, à la montagne, en France ou à l'étranger, nous proposons de nombreux séjours avec une ***gamme d'activités variées*** afin que chacun puisse choisir selon ses goûts. Les séjours mis en place sont adaptés à la ***constante évolution des mentalités*** ; néanmoins quel que soit le séjour, ce qui reste permanent est que nous garantissons :

**** le même sérieux dans l'encadrement,***
**** la même attention portée à chaque enfant,***
**** la même ambiance chaleureuse et décontractée***

pour que les vacances soient vécues avec passion comme une grande fête.



LES SÉJOURS

Les équipes d'animation :

Les équipes d'encadrement adhèrent au projet éducatif de l'association et participent à l'élaboration du projet pédagogique établi par le directeur, afin de garantir la sécurité physique, morale et affective des enfants. Sous la responsabilité du directeur on trouve :

- Un économe
- Un assistant sanitaire
- Un adjoint pédagogique
- Des animateurs. En règle générale,il y a 1 animateur pour 8 participants (1 pour 6 pour les enfants de moins de 6 ans)
- Des animateurs diplômés d'état.
- Des B.E.E.S. (Brevet d'état d'éducateurs sportif), ou intervenants artistiques pour toutes nos activités spécifiques

L'hébergement :

Les Centres sont agréés par les différents services départementaux compétents, ce qui implique le respect des normes tant au point de vue sanitaire que sur le plan de la sécurité. Nous privilégions pour nos implantations des lieux adaptés à l'accueil des enfants et des jeunes (cadre agréable, terrains de jeux, salles d'animation…) tout en veillant au confort matériel des participants. Pour certains séjours spécifiques, les conditions d'accueil dépendent du lieu (pays) et du type d'hébergement (auberge de jeunesse, famille, hôtel…).

Les activités :

Les activités mises en places sont nombreuses et variées. Les animateurs ont le souci de faire participer chacun au mieux, en fonction de son rythme et de ses souhaits.

- ***Activités dominantes du séjour :***

Elles visent la découverte d'un environnement, d'une pratique sportive, d'une technique d'expression… Elles tiennent compte d'une progression pédagogique qui favorise le développement corporel et l'épanouissement personnel. En aucun cas elles n'ont comme finalité une pratique intensive.

- ***Activités spontanées :***

Elles émanent des prises d'initiatives et de responsabilité du groupe. Elles sont de plus en plus favorisées et appréciées et témoignent de la confiance des équipes d'animation qui restent à tout moment présentes et disponibles à leur réalisation.

- ***Temps personnel :*** les équipes d'animation tiennent particulièrement compte de la nécessité pour chacun de "se retrouver" (écrire, lire, discuter, se reposer, écouter de la musique…). Des temps son prévus pour répondre à ce besoin.

- ***Activités sportives :*** (équitation escalade, ski, voile, activités nautiques…) Un certificat médical d'aptitude ou de non contre-indication de moins de trois mois est indispensable.

- ***Les séjours à la neige :*** nous n'avons pas la prétention de transformer vos enfants en champions, mais de leur permettre de pratiquer leur sport favori dans une ambiance de détente, de joie.

Cette activité physique est un bon moyen de découverte du milieu montagnard. Aussi, dans nos séjours à la neige il y a aussi, selon les séjours, des luges, des raquettes, du surf, du snowblade, des chiens de traîneau, du patin à glace ou simplement des batailles de boule-de-neige. En un mot : plein d'idées !!

LES SÉJOURS (suite)

La Vie quotidienne :

• ***Hygiène alimentaire :*** Dans tous les séjours, nous proposons une alimentation saine et équilibrée (Attention : aucune viande Hallal ou Cacher ne sera proposée, mais nous essaierons d'adapter les menus !) Pour les séjours itinérants et à l'étranger, les menus seront fonction des habitudes et de la nourriture locale.

• ***Hygiène corporelle :*** L'ensemble des équipes d'animation veille tout particulièrement à une bonne hygiène corporelle (douche quotidienne), et à la santé des enfants et des adolescents sous la responsabilité d'un animateur référent ou de l'assistant sanitaire.

• ***Hygiène vestimentaire :*** Dans tous nos séjours enfants, l'équipe veillera au change quotidien du linge de corps et au lavage régulier des vêtements en fonction des nécessités.

• ***Sommeil :*** Afin de respecter le rythme de chacun, nos mettons en place : un réveil et un petit-déjeuner échelonnés, un temps calme après chaque repas (jeux calmes, courrier, repos, lecture…) et une veillée adaptée à l'état de fatigue des enfants.

• ***Mixité :*** Tous nos séjours sont mixtes avec des lieux de couchage distincts pour les garçons et les filles de plus de 6 ans, (selon la réglementation en vigueur), sauf cas particulier : nuit en refuge par exemple.

Santé :

• Surveillance : Dans chaque centre une assistante sanitaire veille à la bonne santé des enfants, en liaison avec l'équipe d'animation.
Au moindre doute, le médecin est consulté. Nous insistons particulièrement pour que les parents complètent soigneusement la fiche sanitaire. Cette fiche est strictement confidentielle, vos précisions aideront l'assistante sanitaire à bien comprendre votre enfant, à l'entourer de soins encore plus attentifs, à suivre plus particulièrement son évolution dans le centre.

• ***Traitement médical :*** En cas de traitement médical, nous vous demandons de joindre l'ordonnance. Sans cette dernière, aucun traitement ne pourra être donné.

• ***Rapatriement sanitaire :*** en cas de nécessité de rapatriement sanitaire, tous les enfants bénéficient de Inter Mutuelles Assistance.

• ***Frais médicaux :*** Ils ne sont pas couverts par l'association, ils sont avancés par nos soins pendant le séjour. Au retour, un relevé de ces frais avec la feuille de soins sera adressé aux familles ou aux Collectivités pour remboursement.

LES SÉJOURS (suite)

• ***Certificat médical :*** Il doit dater de moins de 10 jours avant la date de début du séjour (certificat non obligatoire sauf pour certaines activités spécifiques : plongée subaquatique, sports aériens, vol libre...).
Le modèle vous est adressé avec la fiche d'inscription ; il doit comprendre la signature du médecin attestant que l'enfant :

- Ne présente actuellement aucun signe cliniquement décelable d'affection contagieuse
- Est à jour des vaccinations obligatoires
- Ne présente aucune contre indication apparente à la pratique des activités sportives suivantes : .....(énumérer toutes les activités sportives prévues au séjour)

Les parents doivent également signer une autorisation parentale à la pratique de ces activités.

Assurance et responsabilité :

Loisirs Provence Méditerranée a souscrit auprès de la MAIF sous le numéro 0906684 K un contrat d'assurance qui couvre, pour chaque participant à chacun de nos séjours en France ou à l'étranger, les risques d'accident corporel ou matériel, la responsabilité civile et le rapatriement sanitaire en liaison avec Inter-Mutuelles-Assistance.

Sont exclus de cette assurance le vol d'espèces, le vol qualifié, la perte de bagages laissés dans un véhicule, les actes de vandalisme et de destruction volontaire.

Les effets personnels (sauf téléphone portable et bijoux) sont couverts dans le cadre d'une limite forfaitaire assortie d'une franchise et d'une vétusté calculée par année d'ancienneté.
Évitez les vêtements de marque, les jeux électroniques, baladeurs, etc.....

Assurance Annulation :

Loisirs Provence Méditerranée a souscrit auprès de l'Européenne d'Assurances sous le numéro 7.902.815 un contrat collectif d'assurance qui couvre les sommes versées en règlement des frais de séjour (hors frais d'adhésion et frais de dossier) en cas d'annulation.

• ***Extrait des conditions :*** l'assurance vous couvre lorsque vous vous trouvez dans l'obligation d'annuler le séjour de votre enfant pour les raisons suivantes : maladie grave ou accident (dûment constatés par une autorité médicale), décès du participant ou de sa proche famille (parents, grands-parents, frères, sœurs).De même l'assurance vous garantit en cas d'interruption du séjour suivant les termes du contrat.

• ***Annulation :*** En cas d'annulation, vous devez prévenir immédiatement LPM par courrier recommandé avec accusé réception, la date d'annulation retenue, sera la date d'envoi du courrier, le cachet de la poste faisant foi.



4

RELATIONS AVEC LES FAMILLES

● ***Le courrier :*** Il arrive que les enfants s'amusent tellement qu'ils en oublient d'écrire. Dans ce cas, les animateurs le leur rappellent et s'engagent à faire parvenir une lettre par semaine aux parents (excusez-les auprès des grands-parents, oncles, tantes)…. Par contre pour les plus de 12 ans nous n'interviendrons pas car c'est une question que les parents doivent régler avec leurs enfants avant le séjour. Réciproquement cela fait toujours plaisir aux enfants de recevoir des nouvelles écrites. Fournir des enveloppes timbrées à l'adresse des parents.

● ***Les colis :*** Il n'est pas nécessaire d'envoyer des colis.

● ***Le téléphone :*** Il est possible d'appeler les enfants, mais nous vous demandons de ne pas en abuser. Nous vous demandons de ne pas téléphoner plus d'une fois par semaine faute de quoi la ligne sera tout le temps occupée. Les appels doivent respecter les horaires fixés par le directeur.
Sachez qu'un courrier est bien plus apprécié et ne dérange pas le fonctionnement du séjour.

● ***Le Téléphone portable :*** Déconseillé pour les moins de 12 ans, le portable est toléré sur nos séjours. Toutefois l'utilisation de ce téléphone est réglementée par l'équipe d'animation (mise en place d'une plage horaire). L'association ne peut être en aucun cas responsable du vol, de la perte ou de la détérioration de l'appareil.

● ***Les nouvelles des séjours :*** Nous mettons à votre disposition sur notre site internet un accès parents sur lequel vous pourrez consulter des nouvelles et des photos du séjour de votre enfant. Le mode d'emploi est simple, il vous suffit de bien compléter la fiche d'inscription avec votre mail et vous recevrez un mois avant le début du séjour, un mot de passe préservant la confidentialité des informations mises en ligne.

● ***La visite des parents*** : Dans l'intérêt de l'enfant, les visites des parents ne sont pas souhaitables… Toutefois les personnes désireuses de rendre visite à un enfant doivent prendre contact suffisamment à l'avance avec le directeur seul habilité à donner l'autorisation. Les modalités leur seront précisées à ce moment-là . En aucun cas, l'enfant pourra passer une nuit en dehors du Centre de Vacances.

● ***L'argent de poche :*** Les enfants et les adolescents n'en auront besoin que pour leurs frais strictement personnels. Pour les moins de 12 ans, l'argent de poche est confié à l'animateur qui en tiendra la comptabilité précise. Au-delà de 12 ans, il peut être confié à l'équipe d'animation et géré par celle-ci. Dans le cas contraire, l'enfant le gère sous son entière responsabilité.

● ***Les renvois :*** Le renvoi d'un enfant ou d'un adolescent est une sanction qui correspond à la dernière extrémité possible, lorsque toutes les tentatives de conciliation avec l'ensemble des partenaires ont échoué. En règle générale, un renvoi se justifie par des attitudes qui mettent en péril le bon fonctionnement du séjour. Les frais de retour sont à la charge de la famille. Aucun remboursement du séjour ne sera consenti.

● ***L'enquête de satisfaction :*** A la fin des séjours, LPM vous adresse une enquête pour connaître votre degré de satisfaction concernant le séjour effectué. Il est important de prendre quelques minutes pour la remplir car elle nous est très utile pour faire le bilan avec nos directeurs et améliorer les points qui le nécessitent.



5

LES TRANSPORTS

● ***Convocation :*** La convocation est envoyée au participant quinze jours avant le départ du séjour en précisant heure, lieu de rendez-vous aller et retour, ainsi que les coordonnées du centre où sera accueilli votre enfant.
Nous essayons d'être dans ce domaine, le plus ponctuel possible. Nos cars partent à l'heure exacte de départ fixée sur la convocation.
A cette fin, merci de respecter l'heure de rendez-vous car ce laps de temps est nécessaire au pointage, à l'embarquement et à un échange avec les membres de l'équipe d'animation.
Nos plans de transports sont établis avec beaucoup de minutie. Tout changement de lieu de départ ou de retour peut-être source d'erreur.
Les familles seront informées de l'arrivée des enfants et adolescents dans les centres ou d'importants retards prévus pour les retours sur le serveur vocal et sur le répondeur de LPM au 04 91 04 20 20.

● ***Arrêts :*** Dans l'intérêt des enfants nous ne souhaitons pas multiplier les rendez-vous et arrêts tout au long du trajet même si le transport passe dans ou à proximité de votre résidence. En effet, tout arrêt supplémentaire entraîne 20 minutes d'augmentation de la durée du trajet.
Nous préférons demander à chaque parent un petit effort et vous remercions de votre compréhension.

● ***Choix des modes de transports :*** Les transports se font en car, en train, en avion ou bateau suivant la taille du groupe et la destination. Pour optimiser les conditions de sécurité, nous faisons appel à des prestataires de transports professionnels et expérimentés, à des compagnies fiables en matière de sécurité.

6

SPÉCIAL ADOS

Nos séjours de vacances restent un lieu privilégié pour l'apprentissage de relations sociales, que ce soit entre participants ou avec les adultes de l'équipe d'animation. Les parents qui offrent ce type de vacances à leurs enfants choisissent de les préparer : à être plus autonomes et plus responsables, à faire des choix et prendre des initiatives, à être capable de s'investir dans une relation à l'autre, à vivre en collectivité en respectant les règles, à vivre des relations solidaires. Ces vacances les préparent à être des adultes citoyens. En référence à notre projet éducatif, l'animation pour ces séjours est globale et non la juxtaposition d'activités

● ***Règles de vie :*** D'une manière générale, les règles de fonctionnement du séjour tant au niveau de la vie collective que des activités font l'objet d'une discussion et d'un accord entre l'équipe d'animation et les participants.

Certaines règles sont non négociables, il s'agit :

■ Tabac : La consommation de tabac ne saurait en aucun cas être encouragée.
Interdiction absolue pour les moins de 14 ans. Pour les jeunes entre 14 et 17 ans, déjà fumeurs, l'usage du tabac pourra être autorisé qu'en des moments et des lieux déterminés.

■ La consommation d'alcool : La consommation d'alcool n'est pas tolérée. Toutefois, lors de certaines journées exceptionnelles, une dérogation pourra être faite en ce qui concerne des alcools légers (exemple : sangria légère pour journée espagnole, cidre pour repas "crêpes"…). Cela restera bien sûr contrôlé par l'équipe d'animation.

■ Drogues illicites : L'introduction et l'usage de la drogue, quelle qu'elle soit, sont formellement interdits et entraînent un renvoi immédiat.

■ Temps libres : Pour les jeunes de plus de 14 ans : selon les lieux, l'heure, le groupe, les jeunes pourront être amenés à avoir des temps de quartiers libres (shopping, temps personnel) ceci se fera uniquement sur autorisation du directeur.

● ***Choix du type de vacances :*** Il est important de bien choisir son séjour de vacances. Le choix se fait souvent sur les activités ou la destination.
Il convient également de veiller à ce que les conditions matérielles du déroulement du séjour vous conviennent.

■ l'hébergement : La majorité des séjours ados font la part belle au camping et à la souplesse de fonctionnement, pour les vacances à l'aventure. La plupart du temps, ce sont des tentes dôme. On y dort sur un petit matelas mousse à même le sol, mais il ne faut pas croire que cette formule soit inconfortable pour des adolescents. La vie en camping, c'est la vie en plein air et cela change de la ville qui est le cadre de vie de la plupart de nos participants durant le reste de l'année. L'adolescence c'est "le temps des copains et de l'aventure". Aussi nos formules proposent des séjours qui privilégient les relations et les activités plutôt que le confort.

■ La prise en charge de la Vie Quotidienne : Sauf lorsqu'il est noté que le séjour se déroule en Pension complète, les jeunes participent à la préparation des repas et à l'entretien (vaisselle, rangement…). Les tâches sont partagées entre tous et c'est pour chacun une bonne occasion de prendre des responsabilités, apprendre à s'organiser et devenir plus autonome. De la participation de chacun à ce temps de vie quotidienne dépendent l'ambiance et l'atmosphère de ce type de séjour. Il arrive parfois que les pâtes soient un peu trop cuites, mais les animateurs aident les jeunes à préparer des repas équilibrés, variés, suffisants et de bonne qualité.

■ Linge : Le lavage du linge n'est pas assuré par nos soins. Les adolescents sont assez grands pour être responsables de leurs affaires personnelles, mais cela n'exclut pas la présence et l'implication de l'équipe d'animation qui les conseillera.
Il est déconseillé de mettre dans le trousseau des vêtements de valeur. Malgré l'attention portée dans ce domaine, il y a toujours quelques pertes, vols ou détériorations. Ne pas emporter d'objets de valeur (bijoux, appareils électroniques etc.…)
Pour toutes ces raisons, il n'est pas souhaitable d'y inscrire un enfant de 12 ans peu habitué à s'organiser seul (toilette, linge, courrier…) ou pour lequel les parents souhaitent plus de confort et de contrôle de la part des adultes. Cet enfant tirera plus de bénéfices en participant à un séjour pour les 6 / 12 ans.



● ***Séjours à l’étranger :*** Les séjours à l’étranger sont une fantastique occasion de découverte tout en sachant que le « mode de vie à la Française » n’existe qu’en France.

■ Papiers officiels : Pour la CEE : Carte Nationale d’Identité en cours de validité + autorisation de sortie du territoire, ou passeport au nom du jeune valable. Hors CEE : Passeport au nom de l’enfant en cours de validité +visa si nécessaire

■ Santé : Veiller à être à jour des vaccins recommandés pour le pays visité. Afin que la sécurité sociale accepte de prendre en charge les frais médicaux engagés à l’étranger, il convient de retirer auprès de la Caisse d’Assurance Maladie dont vous dépendez, la carte de sécurité sociale européenne (anciennement E111) ou du moins l’attestation provisoire.

■ Engagement : Pour les séjours destinés aux jeunes de 12 ans et plus, nous demandons à ce que le document “Engagement des participants de 12 ans et plus” nous soit remis avec l’inscription, dûment signé par les jeunes et leurs parents ou tuteurs.



Toute l'année LPM propose :

- Des séjours pendant les vacances de la **Toussaint**, d'**hiver**, de **printemps** et **d'été**.
- Des centres d'accueil pour les **classes de neige**, de **découverte** et les groupes divers : dans les **Alpes,** le **Lubéron** et les **Pyrénées**.
- Des séjours pendant les vacances d'été et d'hiver pour adultes handicapés mentaux.
- Des stages de formation BAFA.
- Des sorties à la journée : kart, patinoire, Aqualand, Porquerolles.



Association loi 1901 à but non lucratif créée en 1969, agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et le Ministère du Tourisme. Membre de l 'UNAT (Union Nationale des Associations de Tourisme).

Renseignements sur demande

04 91 04 20 20

lpm@lpm.asso.fr

www.lpm.asso.fr

SIEGE SOCIAL :

demandez *Magali*

36 rue Saint-Jacques
13006 Marseille
Fax. 04 91 53 72 46
Bureaux ouverts
du lundi au vendredi
de 9h30 à 12h30
et de 14h à 17h30.

atelier graphique **Restelli** 4 79 85 00 10 - atelier@restelli.com - Photos - Fotolia - LPM - X - Photos non contractuelles - Imprimé par Couleurs Montagne. 07/2011